

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130516-2013\_B204-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2013  
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MAI 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B204**

**OBJET : Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la C.P.A. pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

**Excusé(e)s :**

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

**07\_1\_05**

**BUREAU DU 16 MAI 2013**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Thématique : Habitat**

**Objet : Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives.**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accession à la propriété maîtrisée, il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix :

- attribue des aides d'un montant de 4 000 € chacune, pour des projets d'acquisitions réalisées par des particuliers, conformément à la délibération n°2011-A099 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011.
- soutienne le Crédit Foncier de France pour la mise en place de huit prêts bonifiés de 15 000 € sur 15 ans, conformément à la délibération n°2012-A118, Conseil Communautaire du 12 juillet 2012.

**Exposé des motifs :**

Le soutien à l'accession maîtrisée à la propriété est un des enjeux forts du prochain Programme Local de l'Habitat. En effet, ce dernier prévoit la production d'environ 700 logements en accession maîtrisée par an, dont 150 pourraient être réalisés dans le cadre de projets faisant intervenir le dispositif du Prêt à Taux Zéro + (PTZ+).

Ceci correspondrait ainsi à une enveloppe maximale de 600 000€ par an, que ce soit en construction neuve ou en réhabilitation.

Afin de répondre à cet objectif, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place :

- une aide à la personne de 4 000€ destinée à faciliter l'accèsion à la propriété à des ménages primo-accédants éligibles, sous conditions de ressources, au titre de la délibération n°2011 –A099 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011.

- une aide plafonnée à **4 000 €**, versée à tout organisme bancaire, qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » qui pourrait atteindre **15 000 € sur 15 ans**, au titre de la délibération 2012-A118, Conseil Communautaire du 12 juillet 2012.

#### **A) Concernant les aides à la personnes :**

En application de ce qui précède, il vous est proposé le dossier suivant :

➤ Projet de Mesdemoiselles Coralie et Laetitia DENIS

Cette opération est située dans le neuf et se trouve 157 Chemin de la Poudrière – 13100 Le Tholonet. Melles Denis détiennent un terrain constructible en indivision, sur lequel elles souhaitent construire leur résidence principale.

Il s'agit d'une maison Type 5, classé en étiquette énergétique BBC 2005. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Mesdemoiselles Coralie et Laetitia DENIS a donc été retenue. Le montant de la subvention qui leur sera attribuée s'élèvera à 4 000€. Cette somme sera portée par Maître DAVID, notaire de l'opération, dans l'acte de vente. La CPA attribuera ensuite la subvention au futur accédant sur présentation de l'acte définitif.

➤ Projet de Monsieur ELOY

Cette opération est située dans le neuf et se trouve Jardin Monticelli – 13127 VITROLLES.

Il s'agit d'un appartement Type 2, classé en étiquette énergétique BBC 2005. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur Eloy a donc été retenue. Le montant de la subvention qui lui sera attribuée s'élèvera à 4 000€. Cette somme sera portée par l'étude FARJAUD / DAMELINCOURD / DADOIT, notaires de l'opération, dans l'acte de vente. La CPA attribuera ensuite la subvention au futur accédant sur présentation de l'acte définitif.

## **B) Concernant les prêts bonifiés :**

### **Projet de Madame PROUST et de Monsieur CHARPENTIER**

Cette opération est située dans le neuf et se trouve Résidence Les Pins – Chemin du Pavillon – 84 120 PERTUIS. Il s'agit d'une maison T3, de 72 m<sup>2</sup>. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame PROUST et de Monsieur CHARPENTIER a donc été retenue. Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 15 000€ sur 15 ans.

### **Projet de Madame DELSERRE**

Cette opération est située dans l'ancien et se trouve Esplanade du Soleil – Bâtiment B3 – 13 170 LES PENNES MIRABEAU. Il s'agit d'un appartement T2, classé en étiquette énergétique E.

Le versement de l'aide à l'accession devra permettre de réaliser des travaux pour améliorer l'étiquette énergétique du logement et permettre ainsi le gain d'au moins deux étiquettes, sachant qu'après travaux, le bien devra être à minima en étiquette C.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame DELSERRE a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 15 000€ sur 15 ans.

### **Projet de Madame Bertille BONNET**

Cette opération est située dans l'ancien et se trouve 18 Allée Claires Fontaines – Résidence le Hameau Bat B – 13127 VITROLLES. Il s'agit d'un appartement T2, classée en étiquette énergétique C. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame BONNET a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 15 000€ sur 15 ans.

### Projet de Madame et Monsieur LEFEVRE

Cette opération est située dans l'ancien et se trouve 60 rue de Roumanille – 84 120 PERTUIS. Il s'agit d'une maison T4, classée en étiquette énergétique D.

Le versement de l'aide à l'accession devra permettre de réaliser des travaux pour améliorer l'étiquette énergétique du logement et permettre ainsi le gain d'au moins une étiquette, sachant qu'après travaux, le bien devra être à minima en étiquette C. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame et Monsieur LEFEVRE a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 15 000€ sur 15 ans.

### Projet de Monsieur GARCIN

Cette opération est située dans l'ancien et se trouve Résidence de l'Arc – 1600 Routes des Milles – 13090 AIX EN PROVENCE. Il s'agit d'un appartement T3, classé en étiquette énergétique D.

Le versement de l'aide à l'accession devra permettre de réaliser des travaux pour améliorer l'étiquette énergétique du logement et permettre ainsi le gain d'au moins une étiquette, sachant qu'après travaux, le bien devra être à minima en étiquette C. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur GARCIN a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 15 000€ sur 15 ans.

### Projet de Madame LEBRUN

Cette opération est située dans l'ancien et se trouve 19 Rue Basse – 84 120 PERTUIS. Il s'agit d'une maison de 80 m<sup>2</sup>, classée en étiquette énergétique D.

Le versement de l'aide à l'accession devra permettre de réaliser des travaux pour améliorer l'étiquette énergétique du logement et permettre ainsi le gain d'au moins une étiquette, sachant qu'après travaux, le bien devra être à minima en étiquette C. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame LEBRUN a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 15 000€ sur 15 ans.

### Projet de Madame CHASSOUAN

Cette opération est située dans le neuf et se trouve Lieudit la Culasse – Chemin de Réganat – Résidence les Hauts de Réganat – 13170 LES PENNES MIRABEAU.

Il s'agit d'un T2 de 45 m<sup>2</sup>, classé en étiquette énergétique BBC 2005. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame LEBRUN a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 15 000€ sur 15 ans.

### Projet de Madame et Monsieur BOURAS

Cette opération est située dans l'ancien et se trouve 5 Impasse de l'Esseiro – 13127 VITROLLES. Il s'agit d'un pavillon T4 de 114 m<sup>2</sup>, classé en étiquette énergétique C. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame et Monsieur BOURAS a été acceptée.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 15 000€ sur 15 ans.

### Visas

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé par le Conseil Communautaire du 14 octobre 2005;

VU la délibération n° 2009\_A111 du Conseil communautaire du 26 juin 2009 modifiant la délibération relative à l'intervention financière de la C.P.A. pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé ;

VU la délibération n°2009\_A143, Conseil communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement des subventions n'excédant pas 150 000€,

VU la délibération n°2011-A099 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 modifiant la délibération n°2009\_A111 relative à l'intervention financière de la C.P.A. pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé ;

VU la délibération n°2012-A118 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 relative à la mise en place d'un prêt bonifié par la C.P.A. ;

VU l'avis de la Commission Habitat du 2 mai 2013.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide de 4 000€, à Melles DENIS Coralie et Laetitia représentées par le notaire de cette opération, maître DAVID, et à Monsieur ELOY représenté par l'étude FARJAUD / DAMELINCOURT / DADOIT (partie A) (délibération n°2011-A099, Conseil communautaire du 30 juin 2011)
- **ATTRIBUER** une aide globale maximale de 32 000€ au Crédit Foncier, correspondant aux huit projets d'acquisition des accédants sus cités (partie B) (délibération n°2012-A118, Conseil Communautaire du 12 juillet 2012.)
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 824-2042 des subventions d'équipement aux personnes de droit privé** (accession à la propriété).

**OBJET : Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la C.P.A. pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**23 MAI 2013**

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date.